# BOISCHAUT

#### Issoudun ~ Saint-Amand-Montrond ~ Rambouillet ~ Paris

Hôtel des Ventes du Boischaut SAS Maître Valérie MAUDIEU, Commissaire-Priseur Agrément 2002-363 au Conseil des Ventes Web: https://www.boischaut.fr

# Ventes aux enchères Express

## Conditions de vente

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, il aura pour obligation de remettre son nom et son adresse. Les acquéreurs paieront, en sus des enchères, 14,28 % TTC de frais :

- 14,28 % TTC de frais acheteur;
- les frais sont majorés de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC), au titre de la commission Interenchères.
- « Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Boischaut SAS ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

En cas de paiement par chèque par l'adjudicataire, le transfert de propriété de l'objet n'aura lieu qu'après encaissement du chèque.

Les précisions concernant l'aspect extérieur des lots ou leurs états ne sont données qu'à titre indicatif. En effet, les lots sont vendus en l'état où ils se trouvent au moment de l'adjudication. Les acheteurs ont la possibilité, au cours de l'exposition précédant la vente, de se renseigner sur l'état et la valeur des lots.

Aucune réclamation concernant l'état des lots ne sera admise une fois l'adjudication prononcée. L'acquéreur sera déclaré responsable de ses achats dès l'adjudication prononcée. Le magasinage des objets n'engage en aucun cas la responsabilité de la SVV.

#### Retrait des lots

À l'issue de la vente et après encaissement définitif du montant de l'adjudication et des frais, le code AUTH pour le transfert du nom de domaine sera communiqué à l'acheteur. L'acheteur est responsable d'initier le transfert du nom de domaine auprès du bureau d'enregistrement de son choix et de payer les frais de transfert, qui sont généralement autour de 10 €, selon le bureau d'enregistrement choisi. L'acheteur dispose de 60 jours pour réaliser le transfert du nom de domaine. En cas de délai supérieur, des frais de renouvellement s'appliqueront si nécessaire et Boischaut ne saurait être tenu responsable de la perte éventuelle du nom de domaine.

Les taxes d'inscriptions de la cession des marques à l'INPI et l'EUIPO seront pris en charge par le cédant.

**BOISCHAUT** 

Siège & Hôtel des Ventes : 57 avenue du général de Gaulle 18200 Saint-Amand-Montrond Hôtel des Ventes : Place de la Chaume 36100 Issoudun Bureau Yvelines : 92 Rue d'Angiviller 78120 Rambouillet Bureau Paris : 132 Rue de l'Abbé Groult 75015 Paris



### La sortie du territoire français

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition. Le retard, ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni retard de règlement, ni l'annulation de la vente, ni sa résolution.

Si notre SVV est sollicitée par l'acheteur ou son représentant pour faire ces demandes de sortie de territoire, l'ensemble des frais engagés sera à la charge totale du demandeur. Cette opération ne sera qu'un service rendu par la SVV. Les expéditions demandées sont à la charge et sous la responsabilité de l'acquéreur, et d'après des instructions écrites.

### **Conditions de paiement**

La vente sur Online Interenchères est réalisée en euros avec paiement par défaut par carte bancaire.

La vente est faite expressément au comptant, CB, chèque, virement et espèces jusqu'à 1000 €. Aucun paiement en espèces supérieur à 1 000 € (décret 2015-41 du 24 juin 2015) par adjudicataire particulier résidant ou commerçant en France et commerçant français, Union européenne ou étranger ne sera accepté, conformément à la loi.

Pour les ressortissants étrangers, le paiement en espèces est accepté jusqu'à 10 000 € par adjudicataire sur présentation de deux pièces d'identité, dont l'une, justifiant de la résidence effective (décret N° 2010-662 du 16 juin 2010). En cas de paiement par SWIFT, Eurochèque ou tout autre moyen entraînant des frais bancaires, il sera perçu une somme forfaitaire de 25 € par bordereau.

**Contact**: Infos: https://www.boischaut.fr

Marc-Olivier BERNARD

Directeur général de BOISCHAUT SAS

Tél: 06 20 10 00 56

Email: mob@boischaut.fr



